

2020 : L'APPAUVRISSMENT EN MARCHÉ !

DÉS AVRIL PROCHAIN, SERA DÉPLOYÉE LA MACHINE MACRONISTE D'APPAUVRISSMENT ET DE SOUMISSION DES DEMANDEURS D'EMPLOI PAR LA BAISSÉ GÉNÉRALISÉE ET ORGANISÉE DU MONTANT DE LEURS ALLOCATIONS.

La précarité est devenue un élément constitutif du marché du travail. Près de 90 % des offres d'emploi ne sont rien d'autre que des contrats courts qui ont généré, outre l'instabilité sociale et la peur du lendemain, ce que les politiques, journalistes et autres économistes appellent des « permittents », des personnes qui alternent, souvent contraintes et forcées, des périodes de travail et des périodes de chômage.

Face à la triste réalité mondialisée, on pourrait attendre des pouvoirs publics la prise en compte de cette donnée économique de la précarité pour permettre aux chômeurs de gérer au mieux leur situation entre deux contrats.

Il n'en est rien, et c'est même le contraire de la protection sociale qui va se déployer avec la modification de l'accès à l'ARE (allocation recherche d'emploi) qui se mettra en place dès le 1^{er} avril 2020 pour toute fin de contrat qui interviendra à partir de cette date.

Il faudra désormais avoir travaillé 6 mois sur 2 ans, au lieu de 4 mois actuellement, soit 910 heures, pour prétendre accéder à une allocation dont le calcul du montant se fera en intégrant l'ensemble des jours calendaires inclus dans cette période, qu'ils soient travaillés ou non. Qua va-t-il se passer ?

Jusqu'au 1^{er} avril selon le régime actuel : Vous travaillez 6 mois payés 1500 euros par mois sur une période de 12 mois, la situation permet un ratio entre salaire et nombre de jours travaillés avec déduction, pour calculer le montant de l'allocation, des jours non travaillés. Dans cette situation, vous pouvez prétendre à 6 mois d'indemnisation à 850 euros par mois.

A partir du 1^{er} avril : Vous travaillez 6 mois payés 1500 euros par mois sur une période de 12 mois, la situation intégrera les 365 jours de la période, jours travaillés et non travaillés. Pour un même montant de salaire et une même durée de travail, le montant de l'allocation sera de 500 euros.

Comment vivre ou survivre avec 500 euros par mois ou des montants d'allocation ARE équivalents au RSA ou à l'ASS, quand le seuil de pauvreté s'établit à 1015 euros en France ?

Le but avoué de cette manœuvre est de faire des économies pour résorber le déficit de l'Unédic.

Le gouvernement cache un autre projet qui réalisera les rêves du MEDEF, celui de la soumission des chômeurs et des travailleurs précaires par la spéculation à la baisse des salaires.

Ainsi appauvris et menacés, les chômeurs seront contraints d'accepter n'importe quel travail à n'importe quel tarif au risque de sombrer dans la misère. Les personnes en poste auront quant à elle intérêt à ne plus envisager de solliciter des augmentations de salaire puisqu'on saura leur faire comprendre que des prétendants à la précarité de survie attendent leur place avec impatience.

« On croise, dans une gare, des gens qui ont réussi et des gens qui ne sont rien » avait dit Macron en 2017, évoquant également sa vision de la France en « start-up Nation ». Non content de sa morgue et de son mépris de classe, il fait en sorte, avec son gouvernement et un parlement aussi fantoche que soumis, de fabriquer des pauvres, de faire vivre aux classes laborieuses ce qui pouvait exister, par exemple, sous le Second Empire, époque de transformation économique et sociale pendant laquelle les indigents pouvaient travailler 10 heures par jour pour des salaires inférieurs au coût de la vie. Macron oublie, sans doute un peu vite, que l'affaire s'était terminée en 1871 par une insurrection populaire et des semaines sanglantes et meurtrières lors de la Commune de Paris.

A moins que, finalement, conscient et sûr de lui, plus que jamais déterminé à en découdre pour achever ceux qui pour lui ne sont rien, cols bleus sans costard, fonctionnaires, gilets jaunes, provinciaux, ruraux, opposants à la réforme des retraites, chômeurs et précaires, cette perspective d'une insurrection à réprimer soit l'objectif qu'il recherche. Rien n'interdit plus désormais de se poser la question.